

Casse sociale sans précédent à France Télévisions

L'emploi et l'accord collectif au cœur de notre combat

Parce que depuis toujours, l'emploi est au cœur de son combat, la CGT de France Télévisions s'oppose au plan de RCC intitulé « plan prévisionnel de recomposition des effectifs » imaginé par la DRH et visant à faire partir 2000 salariés de l'entreprise et supprimer 900 postes d'ici 2022.

Plutôt qu'accompagner une démarche malthusienne de réduction des moyens humains, la CGT avait proposé de partir d'objectifs partagés afin de maîtriser à long terme des projets de développement en évitant la casse sociale. Malheureusement notre projet alternatif pas été retenu et la direction s'est enfoncée dans son approche destructrice d'emplois.

Ce projet d'accord de la direction, mis à la signature des organisations syndicales jusqu'au 26 avril, épouse sans nuance le point de vue de la direction et comporte de surcroît l'engagement sidérant (au chapitre 17) d'une révision de l'accord collectif du 28 mai 2013 dont on sait qu'elle portera principalement sur des éléments clés comme le temps de travail, la définition des métiers ou les indemnités de rupture en cas de licenciement.

Volontaires désignés d'office

Le choix de la RCC n'est pas protecteur pour les salariés qui sont clairement fléchés : les seniors et ceux dont l'entreprise veut se séparer (les « cas sociaux » comme on a pu l'entendre) et qui détermineront nécessaire-

ment les quotas que les chefs de service seront contraints d'atteindre.

Le risque est donc réel de voir se mettre en place un management coercitif en vue d'inciter les hésitants « désignés d'office » à faire leur valise en empochant leur chèque. Pourrir la vie des salariés pour qu'ils se décident à partir, une usine à risques psychosociaux en perspective.

Quant au niveau des indemnités, il se contente de doubler les indemnités de départ à la retraite, bien loin des indemnités conventionnelles prévues en cas de licenciement économique... la RCC n'est rien d'autre qu'un plan social low cost.

Le sort des restants

Pour ceux qui resteront en poste, il s'agira, pour compenser les postes manquants de dégager sur leur dos les gains de productivité sensés permettre d'assurer la continuité des activités.

Ils subiront les effets d'une polyvalence généralisée que la direction tente de faire avaler aux syndicats dans une négociation parallèle. Avec à la clé une dégradation évidente de leurs conditions de travail.

Des nouveaux entrants profilés

Les 2000 postes laissés vacants par les départs ne seront pas remplacés. Les nouvelles embauches seront prioritairement orientées vers des profils numériques. Les moyens dédiés aux activités des chaînes du groupe seront donc amputés de 20%.

Pour la direction, l'un des intérêts majeurs de ce projet sera de tenter, via un accord collectif, de se prémunir des risques juridiques liés aux requalifications et d'opposer ce texte aux salariés précaires qui tenteront de faire reconnaître leurs droits devant les tribunaux prud'homaux.

La CGT continuera son combat aux côtés des salariés abusivement maintenus dans la précarité.

Réduction du périmètre public

Pas besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'une saignée sociale de cette ampleur conduira irrémédiablement à une réduction du périmètre public. Le mouvement est déjà entamé avec la suppression de France Ô, de France 4, le déménagement de Paris Ile de France au Siège, la suppression du Soir 3 et de Thalassa. Et il risque de s'amplifier avec la centralisation des activités de diffusion au CDE et l'automatisation des régies.

Faute de moyens suffisants pour engager la transition numérique, le choix de la présidente en campagne pour sa réélection à la

tête de France Télévisions (voire plus), passe donc par un rétrécissement mortifère du périmètre public, dans le droit fil du projet gouvernemental Cap 2022.

La RCC impose aux salariés de payer cash une transformation sans moyens et sans garantie. Qui peut croire que ce projet protégera l'entreprise et ses salariés ? La redevance est contestée, la loi sur l'audiovisuel public va réclamer de nouvelles économies... l'actionnaire n'ayant pas d'autre stratégie que de contraindre FTV à dégrader son offre et amputer ses missions.

Contrairement aux accords précédents qui reposaient sur des projets de développement (franceinfo, le site de Vendargues, NoA TV), aucune perspective positive n'est à retirer de ce projet de RCC dont la CGT combattra la logique régressive.

Elle appelle d'ores et déjà ses élu-e-s et mandaté-e-s, au cas où cet accord serait signé, à engager une lutte quotidienne et par tous les moyens et dans toutes les instances contre toutes les suppressions de postes qui ne manqueront pas de se présenter.

La lutte continue...

Paris, le 26 avril 2019